le mot ballade s'écrit avec deux 'L' quand il désigne un poème, un morceau de musique, ou... l'acte 2 de la Grande Motte! C'est un hommage à Jean Balladur.

CONCERTATION - N°2

Les installations portuaires, le port et la halle nautique



ECHANGE PUBLIC N°2

Les présents : environ 100 personnes Les questionnaires : 18 retours

Rappel des règles de la concertation :

La concertation sert à améliorer la qualité des décisions, à informer des décisions déjà prises, on échange sur les marges de manœuvre avec toutes les parties prenantes du projet. Une restitution doit permettre à chacun de savoir comment la concertation a été utile.

Comme relayé dans le carnet de la concertation, elle est de deux ordres, à la fois des rencontres avec les habitants sur le format de l'échange sur une thématique le temps d'une soirée, mais aussi des réunions, dites réunions « contributeurs » en comité plus restreint. Ces contributeurs sont identifiés en fonction des thématiques et apportent leur expertise en tant que représentant de structures (associations, entreprises, etc...), futurs occupants – en l'occurrence les services du port, le yacht club, le CEM. Chacun des ces rendezvous alimente et interroge le travail de l'équipe sur le projet d'ensemble qui sera traduit dans le plan guide.

Toutes les suggestions, réflexions apportées par chacun lors des échanges, comme en dehors, peuvent être relayées :

- à la mairie directement dans l'urne présente à l'accueil de l'Hôtel de ville
- par mail à l'adresse dédiée : concertationvilleport@lagrandemotte.fr

Les supports de présentation des échanges sont disponibles sur le site internet dédié au projet : www.projetvilleport.fr

— Thématiques abordées le 08 novembre

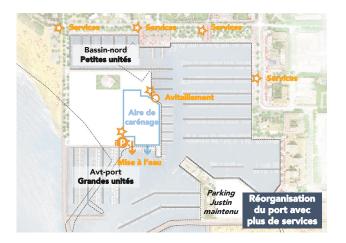
- Rappel des fondamentaux du projet
- Rappel de l'organisation de la concertation : les dates & les thématiques
- Les sujets mis en discussion :
 - Comment organiser l'extension du port ?
- Comment créer une Ball*ade capable d'accueillir les grands évènements ?
- Quelle place pour les activités nautiques en ville ?
- Un nouveau format à imaginer pour la future zone technique la halle nautique ?
- Quelle organisation de la presqu'île Baumel pour répondre aux besoins de chacun ?
- Quel nouveau format pour les activités sportives et de loisir ?
- Quel phasage pour les travaux ?

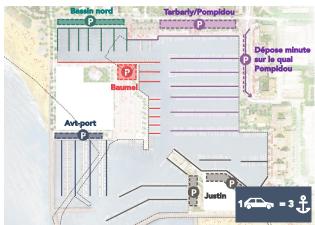
Méthode de restitution

- Synthèse des chapitres de la présentation et questions de la salle associées
- Synthèse des questions d'ordre général ou hors thématique
- Les propositions retenues pour le plan guide
- Synthèse des retours questionnaires

LE PORT : comment organiser l'extension?







L'esplanade Baumel est augmentée ; deux nouveaux bassins sont créés : au nord pour les plus petites unités, et au sud pour les plus grandes unités.

Sur la Ball*ade, des kiosques de services sont implantés régulièrement.

La station d'avitaillement existante est maintenue.

Une mise à l'eau publique est proposée contre la mise à l'eau de l'aire de carénage.

Les stationnements liés aux anneaux sont répartis en fonction des secteurs de pontons en respectant le ratio d'une place pour trois anneaux.

Le quai Tabarly regroupe les besoins importants de stationnement des pontons A à F; un dépose-minute est imaginé pour faciliter le déchargement de matériel sur le quai Pompidou, plus à proximité des pontons.

LES EVENEMENTS : quelle capacite d'accueil sur la Ball*ade ?



La Ball*ade est un support d'animation pour l'ensemble de la ville ; elle sera aménagée pour accueillir le salon du multicoque. Des échanges sont en cours avec les organisateurs pour évaluer au mieux les besoins à terre et sur l'eau pour offrir la meilleure réponse.

LES QUESTIONS DE LA SALLE

• La presqu'île sera – t -elle accessible au public ? Il y a dans ces zones portuaires une invitation à parcourir et à voir qui doit être prise en compte.

C'est avec cet objectif d'inviter le public à rejoindre le cœur de l'activité portuaire que nous avons imaginé l'installation du pôle nautique à l'entrée de la presqu'île. A ce stade des études il est par ailleurs proposé d'utiliser le toit du pôle nautique, sorte de roof top, comme un lieu de loisir ouvert d'où l'on pourra embrasser tout le port et la plage du couchant.

Une voie publique permet de rejoindre l'aire de carénage, elle dessert à la fois le pôle nautique et la résidence Côté Mer ; elle sera évidemment ouverte et permet de s'approcher au plus près des activités.

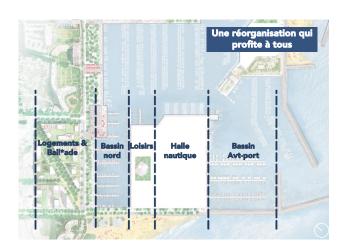
• Où vont se dérouler les évènements qui ont lieu sur l'actuelle esplanade Baumel – salons, régates, etc.. ?

Les différents organisateurs d'événements ont été rencontrés, pour les salons, salon des plages et salon des multicoques, comme pour les événements nautiques type régate avec le CEM.

Les événements de voile sont organisés autour du pôle nautique et en lien avec le port pour ce qui est des postes à flot, organisation des mises à l'eau etc... Le projet accompagne le développement de ces activités. Les dispositions pour le salon des multicoques sont à l'étude avec une double contrainte à terre et sur l'eau, mais aujourd'hui des solutions émergent et permettent de maintenir la présence de ce salon à terme à La Grande Motte.

LES ACTIVITES NAUTIQUES : quelle place dans le projet ?

















Depuis l'actuelle zone technique, le projet réorganise les différentes activités des logements au bassin sud.

Au premier plan de la Ball*ade et du bassin nord, c'est le loisir qui est mis en valeur à travers le futur pôle nautique qui regroupe le CEM, l'école de voile et le yacht club, et la résidence côté Mer.

Les entreprises de l'actuelle zone technique sont déplacées au centre de la presqu'île. Les nuisances olfactives et sonores sont éloignées des habitations. La halle nautique créée est composée en gradins de 7m à 11m pour réduire la perception des hauteurs grâce à l'effet de perspective.

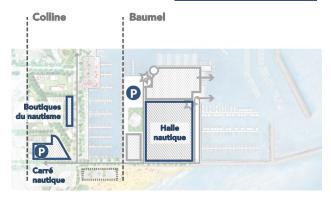
Colline

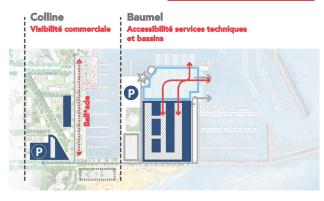
LA ZONE TECHNIQUE: quel nouveau format?





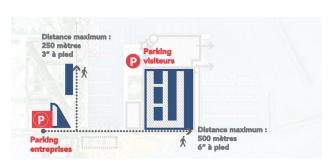
Une offre différenciée pour répondre à tous les besoins



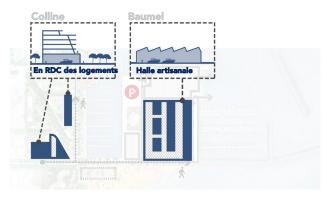


Stationnement : réduire et sécuriser le trafic sur Baumel

Des typologies de locaux variées pour répondre à tous les besoins



Baume





Pour ré-prganiser l'actuelle zone technique, deux secteurs sont imaginés pour répondre au mieux aux besoins de chaque entreprise :

- le secteur colline : avec un visibilité plus forte depuis la Ball*ade pour un commerce moins technique et plus grand public
- le secteur Baumel : pour les entreprises plus "techniques", en lien direct avec l'aire de carénage et le plan d'eau.

Une typologie de bâtiment répond à chacun de ces secteurs : plus urbain en rez-de-chaussée des logements côté colline, plus proche d'une halle artisanale côté Baumel.

Les stationnements liés à l'activité sont réglementés et identifiés :

- côté colline pour les salariés 5min à pied du lieu de travail
- côté Baumel / bassin nord pour les visiteurs des entreprises.

LA PRESQU'ILE : quelle organisation pour répondre aux besoins de chacun ?

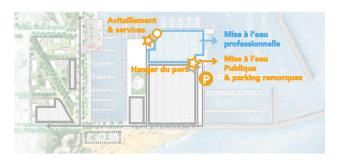


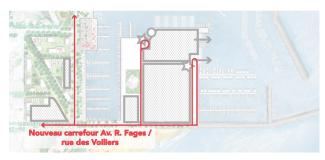


Une aire de carénage augmentée et plus de services



Une voirie dimensionnée pour le trafic des entreprises – trafic inchangé









Les services structurants s'appuient sur les infrastructures existantes : l'aire de carénage s'installe sur l'actuelle parking de la mer, les mises à l'eau professionnelle et publique s'appuient sur le glacis existant et l'avitaillement existant est rénové. L'aire de carénage est portée à 1,8ha.

Les voies sont conçues pour recevoir les différents trafics poids lourds et convois exceptionnels.

Le stationnement est dimensionné pour chacun des usages, en limitant autant que possible les trafics "inutiles" sur la presqu'île. Cette mise à distance des activités par rapport au grand public, y compris, vis-à-vis du stationnement va dans le sens de plus de sécurité et une meilleure fonctionalité.

LES QUESTIONS DE LA SALLE

• Quels sont les demandes des entreprises en termes de surfaces ? Y-a-t-il des accords préalables en cours ?

L'économie du nautisme fait partie de l'ADN de La Grande Motte, qui ne peut pas « tout » miser sur le tourisme si l'on souhaite conserver une vie à l'année. Ces entreprises représentent aujourd'hui un tissu économique dynamique qui doit être maintenu ; toutes participent actuellement à l'élaboration du projet et expriment leurs besoins avec une projection sur l'avenir, mais il n'y a pas d'évolution exponentielle. Le projet recherche au contraire à optimiser le fonctionnement général, pour plus de compacité de ces activités, dans ce territoire contraint de la presqu'île et va dans le sens de conditions de travail modernes et efficientes.

Avant de négocier ou de rédiger des accords, les limites du projet, les surfaces disponibles, le fonctionnement général, doivent être arrêtés dans les grandes lignes. Les discussions financières, entre autres, seront donc menées dans un deuxième temps. Ce sujet est du ressort de la maîtrise d'ouvrage, et rejoint le montage financier du projet qui sera exposé lors de la réunion publique finale.

• Quelle est la hauteur de la halle nautique ? Cette hauteur annoncée tient-elle compte de la surélévation du plancher de 2m40 par rapport au niveau de la mer pour respecter la règlementation du PPRI ?

La halle nautique est imaginée avec une gradation de hauteurs entre 7m et 11m pour les bâtiments les plus éloignés pour réduire visuellement la hauteur avec la perspective. Ces hauteurs annoncées sont mesurées à partir du niveau actuel de l'esplanade Baumel qui se trouve entre 2m pour la partie nord et 1,5 m pour la partie sur, au-dessus du niveau de la mer.

Les bâtiments d'activités liés au nautisme ne sont pas soumis à la cote de 2m40, un espace de refuge en étage doit être ménagé pour la sécurité des occupants.

Par ailleurs, les ouvrages maritimes qui seront projetés tiendront compte des risques et vont dans le sens d'une amélioration de la sûreté.

• Les habitants ne sont pas consultés sur cette hauteur, aujourd'hui Gun Boat se contente d'une hauteur de 8m pour sortir ses bateaux.

Le nouveau bâtiment Gun Boat mesure 10m de haut. La hauteur de 11m demandée par l'entreprise est une donnée d'entrée pour permettre une exploitation efficiente.

• Le projet nécessite une réforme du PLU puisqu'aujourd'hui le secteur Baumel est en zone UPF (limité à 5m) et le Miramar et la résidence Côté Mer en zone UPC (limité à 6m50). Si on applique ces règles la construction de la halle n'est pas possible, la demande d'une hauteur limitée à 8m (hauteur acceptée au PLU en 2017 – hôtel Azur) est déjà un compromis et nous pourrions gagner devant un tribunal administratif, dans ce cas que ferez-vous ?

Le projet sera accompagné d'une mise en compatibilité du PLU, comme pour les autres questions administratives, cela relève des études à venir. Comme évoqué précédemment les 11m répondent à un besoin d'une entreprise. Le reste des autres entreprises devant occuper la presqu'île Baumel demandent une hauteur maximum de 7m

• Conformément à la loi de protection des paysages, vous êtes dans l'obligation d'étudier des solutions alternatives – proposition d'enterrer les bâtiments à -3m.

L'ensemble du projet, et particulièrement les installations sur la presqu'île Baumel, sera visé et étudié par les services de l'Etat. Nous sommes dans l'obligation de faire un projet respectueux des lois et réglementations en vigueur.

La solution d'enterrer partiellement ces activités, au-delà des questions liées au fonctionnement (accessibilité des personnes et des engins, surfaces dédiées aux rampes, etc..) n'est pas à l'étude : il n'est pas autorisé par le PPRI de creuser en zone inondable.

• La halle nautique va avoir une ombre portée sur les quais, la vue du soleil couchant ne sera plus ce qu'elle est. Quelles seront les vues des appartements qui ont vue sur mer aujourd'hui au 1er, 2 ou 3e étage et demain auront vue sur la halle nautique, ils vont perdre de la valeur.

La halle nautique aura une ombre portée sur la presqu'ile Baumel, mais pas au-delà. Les quais, notamment à proximité du Miramar seront valorisés : l'actuelle aire de carénage occulte la vue qui demain s'ouvrira sur le nouveau bassin et au-delà la plage du Couchant.

Les bâtiments de la halle nautique ont été imaginés en gradin pour ménager les perspectives. Par ailleurs les échappées visuelles persistent et sont augmentées notamment depuis le Miramar. Les habitants impactés par le projet sur la presqu'île sont les futurs habitants de la colline.

Le sujet des logements et des vues est l'objet de la prochaine rencontre le 19 décembre.

• Les règles environnementales sont-elles respectées ? Quelles sont les obligations de certification, notamment certification 14001 ?

La certification iso 14001 -maîtrise des impacts environnementaux – est une démarche sociétale : les sociétés font le choix de répondre aux exigences de la norme pour leur société donc cela relève de leurs prérogatives. Ce qu'offre le projet ce sont des conditions optimales de fonctionnement et de respect des réglementations par rapport aux contraintes sur les bâtiments (gestions des eaux, gestion des risques de pollution, consommation énergétique, etc...)

• Quels sont les risques de pollution liés aux rejets des entreprises ? Où seront stockés les produits inflammables comme les résines aujourd'hui utilisées par les entreprises ? Y aura-t-il un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques)

Tous les projets aujourd'hui, et particulièrement celui-ci, sont soumis à des règles strictes sur le système de gestion des eaux usées. Un système séparatif sera mis en place pour traiter différemment et isoler les eaux de pluie des effluents pollués ou potentiellement pollués. Les eaux polluées seront traitées. Il en est de même sur l'ensemble des espaces publics du projet.

Les entreprises du nautisme ne constituent pas un risque technologique, il n'y a donc pas lieu d'avoir un PPRT. Par contre, elles doivent répondre à certaines obligations qui peuvent être liées à des installations dites classées. L'ensemble des bâtiments créés, contrairement à ce qui existe aujourd'hui, devra respecter scrupuleusement toutes les normes environnementales, y compris vis-à-vis des conditions de travail.

• Comment s'inscrit le projet dans la stratégie nationale pour le littoral et les autorisations administratives liées ? Récemment il a été déclaré que les ports du littoral ne seraient plus étendus. Où se situe le projet par rapport aux demandes administratives ?

L'ensemble du projet sera effectivement soumis à autorisation de la part des services de l'Etat au titre de plusieurs réglementations (environnement, urbanisme, domanialité, etc.). La mise au point de ces dossiers fait partie du travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre, mais le plan guide, donc les orientations du projet sont un préalable, une base pour le montage de ces dossiers.

L'Or Aménagement rappelle que ce projet est soutenu par l'Etat et la Région Occitanie au travers de son inscription au Plan Littoral 21, avec un comité de financeurs qui s'est réuni pour la première fois début juillet 2018.

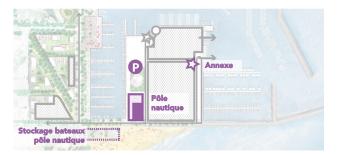
06

LES ACTIVITES NAUTIQUES : un nouveau format pour les activités sportives et de loisir ?





Le pôle nautique rassemblera le C.E.M , le Yacht Club & l'École de voile



Le pôle nautique, au nord de la persqu'île, rassemblera le C.E.M , le Yacht Club et l'École de voile dans un bâtiment unique. Cette configuration permet de mutualiser les équipements et d'élargir les publics - ouverture aux associations par exemple. Le stockage voiles légères restera sur la plage. Il est proposé une annexe à proximité de la mise à l'eau pour garantir les services élémentaires au plus proche du plan d'eau notamment pour les régates.

LES QUESTIONS DE LA SALLE

Comment est prise en compte l'activité de Kite Surf ?

Les représentants de l'association Kite loop ont été rencontrés pour bien comprendre les pratiques actuelles. La plage Ouest sera reconstituée de façon à maintenir le spot. Aujourd'hui la question liée à cette pratique concerne le stationnement des kites surfeurs. En réponse un certain nombre de places de stationnement visiteurs pour les entreprises est prévu sur la presqu'ile ; ponctuellement ces places pourraient être utilisées.

• Quel type d'amarrage est prévu pour les nouveaux anneaux ?

Par rapport aux études hydrauliques entre les bassins nord et sud, il est prévu un amarrage en pendilles côté bassin nord et pieux côté bassin sud plus exposé.

• Comment fonctionne le pôle nautique ? Actuellement les bateaux et le matériel sont stockés directement sur la plage. Avec le projet, il y a moins d'accessibilité à la plage avec la traversée de la voie d'accès à la presqu'île. La pratique va être moins agréable.

Il n'est pas possible au regard de la réglementation PPRI d'implanter le futur pôle nautique sur la plage. Une partie du stockage des voiles légères liée au pôle nautique est prévue sur la plage ou en bordure. Pour autant depuis les futures installations l'accès à la plage sera facilité : la voie d'accès à la presqu'île sera peu fréquentée. Pour mémoire, les employés des entreprises stationneront sur le projet de la colline à l'actuel emplacement de la zone technique.

• Quel est l'origine du ratio de stationnement pour les plaisanciers 1 place pour 3 anneaux ? Quel est le nombre de bateaux présents aujourd'hui sur les pontons A à F et le nombre de places associées ? Comment garantir l'accès à ces places plaisanciers ?

Le ratio de 1 place pour 3 anneaux est le ratio habituellement constaté sur de nombreux ports de plaisance. Il est calculé sur la base d'une évaluation du nombre de bateaux sortis en même temps autour du 15 août. Sur le port de LGM de 1550 anneaux, on envisage qu'un tiers des bateaux puissent sortir en même temps soit 500 bateaux, de ce fait on assure une place par plaisanciers lors de ce pic. Les pontons A à F accueillent aujourd'hui 747 postes d'amarrage pour 211 places de stationnement réparties entre le quai Tabarly et Pompidou, soit un déficit de 38 places.

Demain le projet va permettre de résorber ce déficit en offrant 250 places côté Tabarly qui seront en saison exclusivement affectées aux plaisanciers et mutualisés hors saison avec les autres usagers. Côté quai Pompidou des solutions complémentaires de stationnement sont en cours d'étude de type dépose minute, pour faciliter les décharges de matériel notamment.

• Le projet tient-il compte de la reconstitution des cordons dunaires, qui sont des protections contre les tempêtes marines ?

L'ensemble des cordons dunaires seront reconstitués. Les bureaux d'études Artelia et Biotope dans le groupement de maîtrise d'œuvre sont en charge de ces études, le dessin précis alimentera les études ultérieures et les différents dossiers règlementaires.

• Quelles sont les études faites sur les plages - celle du Couchant qui perd 3 hectares (une plage très fréquentée l'été), et celle du Levant créée ?

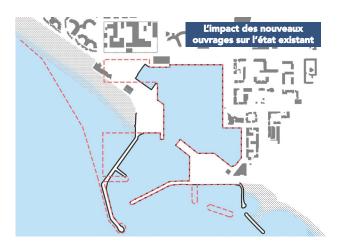
Des études hydro-sédimentaires, d'agitation et de propagation sont en cours ; elles permettront d'appréhender l'évolution hydrodynamique et modéliser l'état futur des plages.

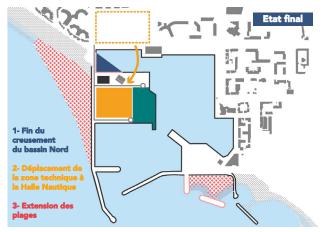
Les premières réflexions d'extension du port dans les années 1990 imaginaient un développement côté Justin. Il a été démontré que les ouvrages maritimes projetés augmentaient dans cette situation l'érosion de la plage du levant sans apporter de réponses à l'ensablement coté couchant. De ces premières études est ressortie la proposition actuelle d'une extension du port à l'ouest.

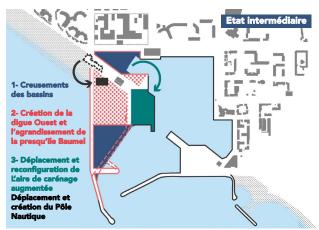
L'ensemble des études seront présentées dans l'étude d'impacts globale du projet qui sera remis aux services de l'Etat et préalablement mise à disposition du public.

LE PHASAGE : quel phasage pour les travaux ?









Le phasage est construit sur un principe d'activité de travaux uniquement hors saison de septembre à mai, sur une période de 3 ans.

Cette proposition initiale doit encore être affinée dans la plan guide, elle se résume comme suit :

- consitution de l'aire de carénage sur l'actuel parking de la mer. L'aire de carénage sera toujours fonctionnelle, en lien avec l'avenue Fagès et les entreprises pendant toute la durée des travaux.
- creusement partiel du bassin nord, dépose de la digue existante et construction de la digue ouest = création de l'espalanade étendue et du bassin sud.
- creusement de la fin du bassin nord et création de la halle nautique pour le déplacement des entreprises.

LES REMARQUES / OBSERVATIONS / EXEMPLES

80

• Si l'implantation de la zone technique sur la presqu'île Baumel n'avait pas été une donnée d'entrée, auriez-vous imaginé un autre emplacement ?

Il y a un sens à rapprocher les activités liées au nautisme de l'aire de carénage et du port, de la mise à l'eau : les fonctionnalités sont meilleures, l'efficience de l'ensemble est augmentée.

Une première concertation en 2016 proposait sur la presqu'île Baumel la construction de logements. Le refus des Grands Mottois à l'époque a conduit à abandonner ce scénario et à étudier le déplacement de la zone technique sur la presqu'île et la construction de nouveaux logements sur l'actuelle zone. Ce nouveau scénario de projet permet en outre d'une part de résorber la problématique de conflits d'usage sur l'avenue R. Fages avec la zone technique actuelle, séparée du reste du port et d'autre part, de moderniser les bâtiments d'activités aujourd'hui obsolètes pour la plupart.

• Il faut retrouver l'audace architecturale qui est à l'origine de la ville, et en est son ADN. Les exemples de l'Opéra de Sidney et du musée de Bilbao sont des exemples magnifiques d'une architecture ambitieuse en bord de mer, une ambition que mérite la Grande Motte ; il faut aller au-delà du hangar proposé.

C'est une ambition partagée que nous devons saluer, car elle est rarement exprimée. La tâche est grande, complexe, à tenir avec un budget et des fonctionnalités, mais l'agence François Leclercq, avec le groupement est maître d'œuvre de ce bâtiment et mettra tout son savoir-faire au service de cette halle nautique

• Pourquoi sur le secteur de l'ancien Casino ont-ils le droit de creuser ?

L'ancien Casino est situé en zone blanche au PPRI, il est donc possible de creuser et faire un sous-sol par exemple.

• Pourquoi ne pas simplement reconstruire la halle nautique sur l'actuelle zone technique et ne pas construire les logements.

La localisation de la future halle nautique apporte des solutions et une organisation efficace et sécurisée des activités, sans conflit notamment avec des voiries publiques comme c'est le cas actuellement (traversées régulières et dangereuses entre l'aire de carénage et la zone technique).

Par ailleurs, le besoin de logements adaptés existe à la Grande Motte, le prochain rdv sur le sujet des logements, le 19 décembre, apportera plus de réponses sur ce thème.

Pourquoi la résidence Côté Mer est-elle maintenue ?

C'est un bâtiment existant, au même titre que d'autres, dont le sol appartient à l'Etat et non à la commune comme le reste du Port. C'est une donnée d'entrée du projet.

Réponse du représentant de la résidence Côté Mer : à l'évidence en l'état, l'exploitation telle qu'elle existe actuellement est compromise. Des rendez-vous spécifiques doivent être montés pour évaluer le devenir de la résidence.

LES QUESTIONS GENERALES ET/OU HORS THEMATIQUE

• Comment va être financé le projet, quels emprunts ou garanties seront portés par la ville et donc les concitoyens ? Qui va payer le déplacement des entreprises et la construction de la halle nautique ?

Ce n'est pas l'objet de ce rdv de la concertation qui doit permettre avant tout de parler du projet, des attentes, des usages, des craintes des habitants. Lors de la restitution finale de la concertation, Monsieur le Maire, présentera les éléments relatifs aux coûts et aux financements du projet qui par ailleurs est soutenu au-delà de la ville par l'Etat et la Région au travers du Plan Littoral 21.

• Le projet est « ficelé », il n'y a pas de capacité de modifications à travers la concertation, il n'y a pas d'alternatives proposées, le projet est négociable à la marge.

Comme expliqué dans le carnet de la concertation distribué dans la ville, il y a des invariants dans le projet présenté, des éléments programmatiques qui ne peuvent être remis en cause. Pour autant tous les équilibres du projet présenté doivent être nourris par les réflexions et propositions qui seront faites pendant la concertation.

• Pourquoi faire ce projet ? Il n'est pas nécessaire d'augmenter la population de la Grande Motte. Il n'y a pas de travail sur la ville, les nouveaux arrivants seront au chômage. Le tramway sera prolongé jusqu'à la Grande Motte.

Il y a une vraie demande de logements notamment pour les familles et les actifs travaillant sur La Grande Motte mais habitant ailleurs. Il en va de la pérennité des infrastructures et des équipements publics. Si des réflexions sont en cours pour améliorer la desserte en transports en commun de la ville, il n'y a pas de volonté politique de faire venir le tramway à la Grande Motte. Ces questions, liées au logement, seront l'objet du prochain rdv le 19 décembre.

• J. Balladur avait dessiné une ville qui laissait de la place à la voiture, pourquoi le projet va-t-il à l'encontre de ce principe ? Les accès seront compliqués alors qu'aujourd'hui ça fonctionne bien.

L'époque de la conception de la station correspondait à l'essor du « tout automobile », d'où le dimensionnement très généreux, avec les l'excès que l'on connait aujourd'hui.

La voiture c'est un moyen de déplacement efficace et pratique, mais c'est aussi une nuisance – danger, bruit et pollution. L'objectif du projet est de réduire la présence de la voiture sans en nier le besoin, mais ce besoin ne concerne pas les centres-villes qui doivent être apaisés et sécurisés pour tous les usagers. De plus si Jean Balladur avait conçu des voiries confortables et capacitaires, il a accordé une place prépondérante aux piétons et aux vélos, rarement rencontrée dans aucune autre station balnéaire française. Il se plaisait d'ailleurs à dire « « ... mon devoir était de bien loger des hommes, des femmes et des enfants plutôt que des voitures ».

• A quoi servent les questionnaires proposés avant les échanges ? Il n'y a pas de possibilité de répondre aux questionnaires en ligne.

Ces questionnaires ne sont pas des enquêtes d'opinion, mais une façon pour l'équipe de maîtrise d'œuvre de mieux comprendre les usages et pratiques des habitants, la vision qu'ils ont de leur ville et de son avenir. C'est un matériel indicatif mais peu représentatif puisque nous avons peu de retours, mais certaines réponses nous permettent de dégager des tendances que nous n'aurions pas imaginées qu'elles aillent ou non dans le sens du projet.

Pour ce qui est des réponses en ligne c'est une question de logistique qui n'a pas été mise en place. Chaque questionnaire est adressé en amont de chaque échange public, accompagné d'une fiche sur la thématique considérée, à l'ensemble des participants inscrits.

10

LES PROPOSITIONS RETENUES POUR LE PLAN GUIDE

- une ambition pour l'architecture
- interroger de nouveau et précisément les entreprises sur les hauteurs utiles à leurs activités
- mettre en avant les aspects environnementaux du projet
- rassurer les habitants sur les vues que va générer le projet notamment depuis les étages bas
- favoriser l'accessibilité de la presqu'ile pour les piétons, inviter à découvrir les activités nautiques et mettre en valeur les points de vue depuis ce secteur

RETOUR SUR LES QUESTIONNAIRES

18 questionnaires ont été recueillis, autant de plaisanciers que de « non-plaisanciers » ont répondu. Les plaisanciers sont ceux des pontons du quai Pompidou.

Quelques usages et attentes qui ressortent sont intéressants et alimentent la réflexion :

- les grands mottois jugent justifié (8/18) et acceptable sous condition (7/18) que les parkings du port soient réservés aux plaisanciers
- la gestion actuelle du stationnement plaisancier est perçue par une majorité comme satisfaisante. Deux remarques concernent les stationnements illicites de « non plaisanciers » et celui des anciens plaisanciers qui ont toujours l'accès au parking. Également il est signalé que le ratio pris d'une place pour 3 anneaux est calculé sur les estimations de sorties en mer, mais beaucoup de plaisanciers utilisent leur bateau sans sortir ce qui peut être à l'origine de la saturation des parkings l'été.
- les distances acceptables par rapports aux pontons sont pour la majorité comprises entre 150m et 350m. Cette distance n'est pas reconsidérée si une offre de dépose minute est proposée.
- 17 réponses sur 18 jugent le maintien de la mise à l'eau publique indispensable.
- sur les propositions de traitement de la toiture de la halle nautique, les ondulations (9) et la végétalisation (7) ont été plébiscitées- pour les matériaux, le polyuréthane transparent (6) et le polymiroir (10) ont été préférés au bois (4) et au bardage métallique (5). Le béton a été souvent proposé, une référence à la couleur blanche de la Grande Motte a été rappelé et le souci d'un bâtiment eco-responsable a été mis en avant.

- deux réponses dans les remarques générales, expriment le désir d'une architecture remarquable. Il est également fait mention d'une architecture figurative comme une coquille saint Jacques, et la référence aux ondulations de la mer, aux courbes de l'architecture de J. Balladur est souvent rappelée.
- un habitant du Couchant se réjouit du rattachement proposé de son quartier au centre-ville grâce à la Ball*ade, se sentant jusqu'à présent exclu des réflexions et maltraité dans son parcours vers le centre-ville.



le mot ballade s'écrit avec deux 'L' quand il désigne un poème, un morceau de musique, ou... l'acte 2 de la Grande Motte! C'est un hommage à Jean Balladur.

L'OR AMÉNAGEMENT ET LA VILLE DE LA GRANDE MOTTE

Leclercq Associés
Agence MAP
Louis Berger
Agence Guillermin
Artelia
Alphaville
Roland Ribi & Associés
Biotope
Mazet & Associés
Gil Fourrier & Cros
Aurel Design